



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes est prête à soutenir l'entrée en vigueur du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

Le 15 janvier 2019 (Ottawa, Ontario) – [L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes \(ACDFL\)](#) est prête à soutenir l'entrée en vigueur du nouveau [Règlement sur la salubrité des aliments au Canada](#) (RSAC) de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le RSAC entre officiellement en vigueur aujourd'hui, le 15 janvier 2019.

Comme le déclare l'ACIA, le Règlement vise à rendre « notre système alimentaire encore plus sécuritaire en mettant l'accent sur la prévention et en permettant de retirer plus rapidement les aliments non salubres du marché ». Il permettra de réduire le fardeau administratif inutile sur les entreprises en venant remplacer 14 ensembles de règlements et contribuera non seulement à maintenir, mais aussi à élargir l'accès au marché dans les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture du pays.

En vertu du RSAC, de concert avec l'Entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, les producteurs canadiens suivent désormais un seul ensemble de règlements sur la salubrité des aliments (le RSAC) tout en étant reconnus par notre plus important partenaire commercial, les États-Unis.

Jeff Hall, spécialiste en salubrité des aliments de l'ACDFL, affirme : « Les consommateurs canadiens ont maintenant l'assurance que les aliments réglementés par le RSAC ont été cultivés, fabriqués ou importés d'après un système conçu pour gérer les risques associés aux produits. Je serai heureux d'aider les membres de l'ACDFL à s'adapter au RSAC pendant la transition. »

« L'ACDFL aimerait remercier l'ACIA de sa grande collaboration pendant l'élaboration de la *Loi sur la salubrité des aliments au Canada* et de ses règlements subséquents, a dit pour sa part Ron Lemaire, président de l'ACDFL. Le nouvel ensemble de règlements permettra aux entreprises d'innover tout en gérant les risques associés à leurs produits. »

Si vous avez des questions à propos du RSAC, veuillez communiquer avec [Jeff Hall](#), spécialiste en salubrité des aliments de l'ACDFL, au 1 647 409-3570.

-30-

Pour en savoir plus, veuillez communiquer avec :

Allan Gordon

Gestionnaire, Communications, Association canadienne de la distribution de fruits et légumes

Téléphone : 613 226-4187, poste 225 | Cellulaire : 613 878-3312

Courriel : agordon@cpma.ca

À propos de l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL) :

L'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), dont le siège social se trouve à

Ottawa, en Ontario, est un organisme à but non lucratif qui représente des membres aux horizons divers provenant de tous les segments de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des fruits et légumes frais au Canada et qui est responsable de 90 % des ventes de fruits et légumes au pays. L'ACDFL a la chance de représenter un secteur qui est à la fois un moteur économique important pour les communautés et un facteur d'amélioration de la santé et de la productivité de la population canadienne.